



# Bruges

Le 17 décembre 2025

**DEC-2025-152**

PTO / Centre commande publique / CC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20251217-DEC-2025-152-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 29/12/2025

## DÉCISION

**VU** la délibération du Conseil Municipal (n° 2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** l'arrêté du Maire (n° 2025-PERM-156) en date du 2 juillet 2025, reçu à la Préfecture de la Gironde le 2 juillet 2025, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique ;

**CONSIDERANT** la nécessité pour les services de la Ville de Bruges de renouveler son contrat d'utilisation du logiciel Regards (outil d'analyse financière et de gestion des finances locales) comprenant les services associés dont la maintenance du service applicatif, l'hébergement des données, l'assistance technique et la sauvegarde des données ;

**CONSIDERANT** la proposition présentée par Ressources Consultants Finances, candidat individuel (SIRET 381 681 527 00085), dont le siège social est situé 16 rue de Pehnoët, 35000 Rennes, relative à l'accès à un droit d'utilisation du logiciel Regards pour les services communaux et un ensemble de services dont l'hébergement des données, la maintenance du service applicatif, d'assistance technique et de sauvegarde des données, d'un montant forfaitaire annuel de 9 109,09 € HT, soit 11 028,10 € TTC (TVA 20%), soit un montant forfaitaire pour la durée totale du contrat de 27 570,27 € HT, soit 33 084,32 € TTC (TVA 20%).

Le Maire **DECIDE** :

- **D'attribuer et de signer** le marché valant cahier des charges avec la société Ressources Consultants Finances, candidat individuel (SIRET 381 681 527 00085), dont le siège social est situé 16 rue de Pehnoët, 35000 Rennes, relatif à l'accès à un droit d'utilisation du logiciel Regards et un ensemble de services dont l'hébergement des données, la maintenance du service applicatif, d'assistance technique et de sauvegarde des données, à compter du 01/01/2026, pour une période initiale de 1 an. Il pourra être reconduit tacitement 3 fois, pour une durée maximale du contrat de 4 ans, toutes périodes confondues.
- **De payer** à réception d'une facture, un montant forfaitaire annuel de 9 109,09 € HT, soit 11 028,10 € TTC (TVA 20%)

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.



# Bruges

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.



Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire,

Pierre CHAMOULEAU